



« Prenez votre avenir en main »



## Fiche syndiqué CGT CHIC

Cher(e) collègue,

Au nom de la **CGT** du Centre Hospitalier, je te remercie de nous avoir contacté.  
Nous espérons que la réponse que nous t'avons donnée répond à tes interrogations.

**Nous t'invitons à prendre ta place parmi nous :**

- Pour être acteur, actrice de ton avenir au sein de l'hôpital.**
- Pour te donner un soutien et un suivi personnalisé, efficace, tout au long de ton parcours professionnel.**
- Pour défendre et connaître tes droits de salarié(e), agents de la fonction publique, quel que soit ton statut.**
- Pour améliorer au quotidien tes conditions de vie au travail.**
- Pour promouvoir à l'hôpital les valeurs de justice sociale, d'équité et d'égalité professionnelle, de solidarité, de démocratie**
- Pour défendre un salaire décent qui doit te permettre de vivre correctement**
- Pour en finir avec les décisions subjectives et discriminatoires**
- La vraie force de la CGT du CHIC, c'est l'action conjuguée et cohérente de nos nombreux adhérents.**
- Tous font la richesse et le dynamisme du syndicat CGT du CHIC.**
- Nous agissons chaque jour, collectivement, pour être plus fort.**
- Nous luttons pour faire valoir tes droits.**

**Se syndiquer est un droit**, En acquittant une cotisation, cela ouvre des droits essentiels, dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur :

- Droit à la formation syndicale.
- Droit à l'information (tract, bulletins fédéraux, infos locales ou départementale, publication confédérale)
- Droit de faire partie de la commission exécutive (CE) du syndicat.

***C'est donc avec plaisir que nous pouvons t'accueillir au local syndical CGT pour te présenter notre activité ainsi que les membres présents ce jour-là.***

Cher(e) collègue, futur camarade, au nom de la **CGT** du CHIC, reçoit mes meilleures salutations syndicales.  
Le secrétaire général de la **CGT** du CHIC.  
Loïc LE HOUARNER

Date d'adhésion :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal:

Commune:

Tel fixe (précisez si liste rouge) :

Tel portable :

Mail:

Service :

Tel poste :

Grade :

Quotité de travail:

Date de naissance :

Indice Majoré :

Matricule :



**Le fait d'être syndiqué ou non est du domaine strictement privé.**

**Toutes informations relatives à la syndicalisations à la CGT du CHIC sont confidentielles.**

**La Cotisation est prélevée au 5 de chaque mois.**

**Toutes photos, vidéos prises dans le cadre de l'activité syndicale pourraient être utilisées sur les réseaux sociaux sans être identifiées (presses, sites internet).**

**Signature**



## Le Bureau

Nom : LE HOUARNER

Prénom : Loïc

Grade : Aide Soignant

Service : Médecine Infectieuse

Fonction : Secrétaire Général

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



Nom : GOANEC

Prénom : Karine

Grade : Aide Soignante

Service : EHPAD

Fonction : Secrétaire Générale Adjointe

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



Nom : LEGOUTTE

Prénom : Patricia

Grade : Ouvrier Prof. Qualifié

Service : Centrale Nettoyage Quimper

Fonction : Trésorière

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



Nom : NABAT

Prénom : Kévin

Grade : Ambulancier

Service : Chambre Mortuaire

Fonction : Secrétaire à l'organisation

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



Nom : DREZEN

Prénom : Perrine

Grade : Infirmière

Service : Cardiologie

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



Nom : LAUNAY

Prénom : Sandrine

Grade : Infirmière

Service : Méd. Gériatrique

Mandats : CSE / Formation Spécialisé / CAP



### Qu'est ce que la CGT ?

- Septembre **1895** création de la Confédération Générale du Travail, **CGT**, à Limoges
- Au CHIC la CGT existe depuis de nombreuses années. Elle est composée d'adhérents, de militants, d'élus.
- Le montant de la cotisation est en fonction du revenu de chacun. Il est calculée à 1% de l'indice majoré puis au prorata de la quotité de travail. Pour rappel l'adhésion à la CGT donne le droit à un crédit d'impôts de 66%..

### La CGT du CHIC c'est :

- 12 sièges en Comité Social d'Etablissement (ex-CTE)
- 12 sièges en Formation Spécialisée Santé, Sécurité Conditions de Travail (ex- CHSCT)
- des représentants dans les Commission Administratives Paritaires Locales (CAPL) 1,2,4,5,6,7,8,9,
- des représentants en Commission Administratives Paritaires Départementales (CAPD)
- des représentants et accompagnements pour le comité médical

## Les cotisations syndicales

Afin de garantir l'équité, dans ses statuts, la CGT a fixé le taux des cotisations à 1% du salaire.

Le calcul se fait à partir de l'indice majoré figurant sur ton bulletin de salaire. La CGT appliquera une minoration proportionnelle à la quotité réellement travaillée.

Les cotisations sont réglées par prélèvements mensuels.

Tes cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66% (infos ci-dessous).

### **A quoi sert ta cotisation ?**

Une partie sert à payer les frais de fonctionnement de la CGT du Centre Hospitalier de Cornouaille Quimper & Concarneau

- ⇒ Matériels
- ⇒ Revues spécialisées en droit hospitalier
- ⇒ Frais de déplacements
- ⇒ Formations
- ⇒ Congrès

Une autre partie est réservée aux différentes structures de la CGT

- ⇒ Union Locale
- ⇒ Union Départementale
- ⇒ Union Syndicale Départementale de la Santé & Action Sociale
- ⇒ Fédération de la Santé, Santé privée & Action Sociale
- ⇒ Confédération

La syndicalisation t'assure la diffusion de l'information syndicale de la CGT par voie postale, courrier interne ou par mail. Tu peux avoir accès aux formations syndicales de la CGT.

Nous organisons 1 fois par an une Assemblée Générale où tous les syndiqués sont invités, cette journée est considérée comme un jour travaillé.

**Crédit d'impôt à 66%**

### **Une revendication de la CGT satisfaite !**

L'article 23 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 modifie les dispositions fiscales en matière de cotisations versées aux organisations syndicales.

Jusqu'à présent, les cotisations versées aux organisations syndicales ouvraient droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

### **Le montant de l'avantage fiscal**

Le crédit d'impôt est égal à 66 % des sommes versées au cours de l'année, retenues à hauteur de 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit. Les sommes versées au-delà de ce plafond sont définitivement perdues. Elles ne sont pas reportables sur les années ultérieures.

Concrètement, **les adhérents « non imposables » bénéficieront du remboursement du crédit d'impôt**

**Exemple :** pour une cotisation mensuelle de 10 euros : il n'en coûtera à l'adhérent que **3,40 €**.

### **Les conditions à respecter**

Les agents qui souhaitent profiter de ce crédit d'impôt doivent être soumis à la déduction forfaitaire pour frais égale à 10 %. Dans le cas contraire, ils peuvent uniquement déduire les cotisations syndicales payées dans l'année de leurs salaires imposables (sans limitation) en les incluant dans les frais réels déclarés.

